



**MAIRIE
DE
DRAILLANT**

Heures d'ouverture :
Lu et Me : 10h - 17h sans
interruption
Ma et Je : 13h30 - 17h
Ve : 14h - 18h

2^{ème} samedi du mois : 9h - 12h

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 6 mars 2018**

Présents : CHESSEL Lucien, GENOUD Pascal, MAURICE Claude, BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, DUPRAZ Gérard, GAULTIER Katherine, LACROIX Benoit, LACROIX Jean-Charles, MARCLAY Nathalie, PONCET Jean-Marc

Absents excusés : MAION Yannick, TAPIÉ Stéphane.

Monsieur PONCET Jean-Marc a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 12 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal approuve l'ajout à l'ordre du jour du réseau d'eau pluvial au Liège, de la sortie des mères de famille et une motion relative au financement des agences de l'eau.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur Claude MAURICE, 1^{er} Adjoint en charge des Finances, a présenté les documents budgétaires de l'année 2017.

Il informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisé par le receveur municipal et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif du budget principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion pour l'exercice 2017.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, après examen du compte administratif établi par la commune, et hors de la présence du Maire, approuve le compte administratif 2017.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 132.760,50 € et un excédent d'investissement de 171.184,58 €. Le conseil municipal décide d'affecter un

montant de 80.000 € de l'excédent de fonctionnement en réserve d'investissement, le solde étant repris en fonctionnement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur Claude MAURICE, après avoir commenté le projet de budget, demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget.

Ces documents sont à disposition des administrés en mairie et librement consultables.

- Départ de Madame MARCLAY Nathalie

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2018 à savoir :

- taxe d'habitation 10,46 %
- taxe foncière (bâti) 10,43 %
- taxe foncière (non bâti) 61,01 %

CONVENTION D'ARCHIVAGE AVEC LE CENTRE DE GESTION 74

Monsieur le Maire expose qu'une maintenance d'archivage est prévue, effectuée par un archiviste du Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la convention à intervenir.

CESSION DE LA PARCELLE 106AC41 AU SYMAGEV

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Draillant est propriétaire d'une parcelle cadastrée 106 AC 41, d'une superficie de 3010 m². Afin de satisfaire à ses obligations en matière d'accueil des gens du voyage, le conseil municipal, dans sa séance du 16 août 2016, s'est engagée à viabiliser cette parcelle afin de permettre la création d'un terrain familial par le SYMAGEV.

Monsieur le Maire propose de céder la parcelle 106 AC 41 au SYMAGEV, pour la totalité de sa superficie. Il précise que l'accord-cadre du SYMAGEV, dans le cadre des acquisitions foncières, fixe le prix à 5 euros le m².

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à la cession, au prix de 15.050 euros, de la parcelle cadastrée 106 AC 41, au profit du Syndicat mixte des gens du voyage sédentarisés ou non sédentarisés du Chablais 5SYMAGEV) et précise que les frais, notamment notariés, seront à la charge du bénéficiaire de la cession.

RÉSEAU DES EAUX USÉES DE LA PARCELLE 106AC41

Le conseil municipal charge Thonon Agglomération de l'étude

RÉVISION SPÉCIFIQUE DU PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa délibération du 31 mai 2016 prescrivant une révision spécifique du PLU afin de disposer d'un terrain familial en vue d'accueillir une famille en voie de sédentarisation et de se mettre en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Thonon Agglomération disposant de la

compétence « aménagement de l'espace communautaire », le conseil municipal approuve à l'unanimité la poursuite de la procédure par Thonon Agglomération.

CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 106AC132

Monsieur le Maire expose que l'habitation cadastrée 106AD32 est en cours de rénovation par le nouveau propriétaire, Madame ISAFFO Ludivine. Il précise que l'ancienne entrée de l'habitation est située en limite de voirie du Chemin des Roncettes. Cette voie étant très étroite et l'habitation implantée sur la limite, le propriétaire ne peut emprunter cette entrée d'origine.

Monsieur le Maire propose de céder gratuitement une partie de la parcelle cadastrée 106AD132 afin de supprimer l'accès dangereux à cette propriété. L'accès sera réaménagé sur ladite parcelle, avec un accès sur la Route du Prieuré. Un géomètre a établi un projet de division et de bornage de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la cession gratuite d'une partie de la parcelle cadastrée 106AD132, pour une contenance de 13 m² à Madame ISAFFO Ludivine, le solde restant propriété de la commune, et précise que les frais seront intégralement à la charge de l'acquéreur.

RÉSEAU PLUVIAL DU LIEGE

Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subvention afin d'obtenir des financements sur les travaux du réseau pluvial au Liège. Le conseil Municipal charge le Maire d'effectuer ces demandes de subvention.

PROMENADE DES MAMANS

Le CCAS a organisé la promenade des mamans qui aura lieu aux Trois-Lacs en Suisse le dimanche 29 avril.

Le Conseil Municipal fixe la participation à 20 € par personne.

SOUTIEN A LA MOTION CONCERNANT LE FINANCEMENT DES AGENCES DE L'EAU

Monsieur le Maire expose que les membres de l'Association des Maires de Haute-Savoie ont adopté une motion dénonçant la baisse du budget des Agences de l'Eau suite aux décisions gouvernementales qui se sont traduites dans la loi de finances pour 2018 :

Le conseil Municipal apporte son soutien à la motion votée par l'Association des Maires de Haute-Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Lucien CHESSEL